

## **Appel à projets RECHERCHE 2024**

### **Pour les années 2025 et 2026**

INSPE de l'Académie de Lille – Hauts de France

### **Favoriser la réussite éducative des élèves de l'Académie de Lille**

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Lille Hauts-de-France (INSPE Lille HdF), composante de l'Université de Lille, lance un appel à projets de recherche en éducation.

Les projets sélectionnés par la Commission Recherche seront financés sur fonds propres de l'INSPE Lille HdF, qui témoigne ainsi de son engagement fort et constant dans la dynamisation de la recherche en éducation mais aussi de sa mission majeure de mise en réseau et de fédération de cette recherche au niveau de l'académie de Lille entre les différents partenaires. Durant neuf années consécutives, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education puis l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ont soutenu différents projets dans le domaine de l'éducation.

### **1. Rappel de la philosophie générale de soutien à la recherche à l'INSPE Lille HdF**

Nous rappelons ici le choix stratégique opéré par l'ESPE LNF lors de sa création en 2013, de ne pas se doter d'une unité de recherche interne spécifique mais de travailler avec l'ensemble des unités de recherche existantes dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et donc dans les six universités régionales (Lille 1, Lille 2, Lille 3, Artois, UVHC, ULCO) devenues quatre depuis janvier 2018 (Université de Lille, Université d'Artois, UPHF, ULCO), ainsi qu'avec les autres structures d'enseignement supérieur membres de la région.

L'INSPE Lille HdF, au 1<sup>er</sup> septembre 2023 comprend 83 enseignants-chercheurs (71 MCF, 10 PU, 1 professeur associé) appartenant à 20 sections CNU différentes. Les unités de recherche d'appartenance de ces enseignants-chercheurs sont au nombre de 23 réparties pour la quasi-totalité d'entre eux au sein des quatre Universités régionales. Elles témoignent de la diversité et de la richesse du potentiel de formation et de recherche au sein de l'Institut. Il s'agit là d'un vivier important et diversifié auquel il faut ajouter plus de 150 enseignants-chercheurs en poste dans les quatre Universités de l'Académie de Lille et qui travaillent, entièrement ou en partie, en éducation dans leur activité de recherche. Au total, c'est 30 à 35 unités de recherche qui ont un axe ou des chercheurs travaillant dans le champ éducatif. Si l'on intègre à cette logique, celle de la nouvelle région Hauts-de-France, et donc les collègues enseignants-chercheurs du versant sud des Hauts-de-France (dont ceux en particulier de l'Université de Picardie-Jules Verne et de l'INSPE de l'académie d'Amiens-HDF), nous enrichissons encore ce vivier de plusieurs unités de recherche et de plusieurs dizaines d'enseignants-chercheurs. On devine ici l'enjeu majeur d'une meilleure mise en synergie des initiatives autour de projets communs et d'un nécessaire lien renforcé avec les besoins et les attentes – très fortes –

des acteurs éducatifs sur le terrain, en cette France septentrionale où les défis éducatifs sont majeurs et les difficultés scolaires nombreuses.

Les derniers échanges en Hauts-de-France entre autorités académiques, vice-présidents des universités régionales et des deux INSPÉ ont permis de dégager cinq grands axes fédérateurs qui pourront structurer la recherche en éducation dans les années à venir car elles tiennent compte de la spécificité de notre Région et visent conjointement à fédérer nos forces respectives de recherche avec les acteurs éducatifs du terrain. C'est dans cet esprit que l'INSPÉ Lille-HDF œuvre actuellement, en lien avec ses partenaires, à la construction d'une Structure Fédérative de Recherche (SFR) en appui sur ses cinq axes scientifiques identifiés et dans lesquels doivent s'inscrire les projets de recherche en éducation soutenus par le présent appel à projets :

- 1. Interroger les parcours scolaires en contextes,**
- 2. Apprendre et enseigner « dans et hors la classe »**
- 3. Inclure socialement et scolairement**
- 4. Accompagner le lien des adolescents aux institutions**
- 5. Mobiliser et analyser la littérature de jeunesse**

## **Plus en détails**

### **Axe 1 – Interroger les parcours scolaires en contextes : inégalités socio-territoriales et politiques éducatives**

Alors que la notion de « parcours » semble s'imposer dans de nombreux dispositifs scolaires et universitaires, autour d'une dimension de dynamique personnelle et collective, de trajectoire individuelle à accompagner, qui repose sur une série de choix personnels, tout en tenant compte des contextes environnants (famille, groupe social, monde économique, réalités territoriales proches, etc.), il semble fondamental d'analyser ces éléments en associant, au plus près du terrain scolaire, enseignants-chercheurs et acteurs des établissements scolaires. A l'heure du « Parcours citoyen » qui tente, de l'école au lycée, de définir progressivement les compétences de l'apprenti citoyen, actif et responsable, à l'heure du « Parcours avenir » qui doit permettre à chaque élève de définir progressivement ses compétences dans les choix d'orientation, à l'heure du « Parcours éducatif de santé » et du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur (bac-3/bac+3), l'étude des trajectoires des élèves mais aussi des personnels éducatifs forme un axe majeur de réflexion et d'analyse.

Trois axes de réflexion apparaissent majeurs :

- Les inégalités socio-scolaires, leurs enracinements historiques, leurs dimensions territoriales et l'impact des politiques de discrimination positive
- Parcours AVENIR et esprit d'entreprendre : l'orientation en question
- Climat scolaire, santé, citoyenneté

### **Axe 2 - Agir pour la réussite des élèves : apprendre et enseigner « dans et hors la classe » (approches didactiques, savoirs, apprentissages, innovations pédagogiques...)**

Les travaux opérés dans les différentes didactiques disciplinaires, en didactique générale, en sciences cognitives, etc. doivent permettre de mieux comprendre la manière dont les enseignants mettent en œuvre, dans la classe, les activités proposées en fonction des finalités visées mais aussi d'en savoir plus sur la manière dont les élèves s'approprient les activités proposées, les compétences visées et les savoirs scolaires selon les

disciplines. C'est aussi analyser de manière très précise et en contexte les processus d'innovation pédagogique, les éléments dynamisants mais aussi les freins qui sont à l'œuvre lorsque les enseignants ou les équipes enseignantes se lancent dans des pratiques pédagogiques innovantes au service de la réussite de tous les élèves. Toutes les disciplines qui, du primaire au secondaire, font partie des programmes scolaires sont concernées par ces recherches qui doivent permettre de mieux comprendre la manière dont les élèves s'approprient les disciplines, leurs savoirs et les compétences attendues. On devine aisément que l'INSPÉ Lille-HDF est ici demandeur de travaux importants qui pourront permettre d'améliorer ces différents aspects et de nourrir également la formation à la fois initiale et continue des personnels.

Quatre dimensions, sans en exclure d'autres, se dégagent :

- Favoriser les apprentissages disciplinaires et transversaux des élèves.
- Accompagner les transitions scolaires et veiller au continuum de formation de l'école maternelle au primaire, du primaire au collège, du collège au lycée et du lycée à l'université.
- Echecs scolaires, décrochage et raccrochage scolaires.
- Les apprentissages hors la classe.

### **Axe 3 – Inclure socialement et scolairement les élèves à besoins éducatifs particuliers**

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 1996), les élèves à besoins éducatifs particuliers regroupent « une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages. Cette notion permet d'impulser l'idée que les enseignants doivent proposer à tous les élèves, même ceux présentant un décalage important à la norme scolaire (et/ou une situation de handicap), un enseignement ambitieux (aujourd'hui référé au Socle commun des compétences) en les amenant à se centrer non pas sur les causes des difficultés mais sur la nature des obstacles rencontrés par chacun de ces élèves dans les apprentissages. La notion de Besoins Educatifs Particuliers, contrairement aux étiquetages en lien avec la pathologie ou la difficulté d'apprentissage, est une notion opérante pour les enseignants (Thomazet, 2012). En effet, les étiquettes « élève handicapé » et « élève en difficulté d'apprentissage » ne permettent pas d'informer valablement les enseignants sur les besoins des élèves et les réponses à apporter (Thomazet, 2013). Depuis plusieurs décennies, les différentes dispositions de la loi concernant l'école témoignent d'un glissement des pratiques enseignantes de l'intégration à l'inclusion scolaire. Ces nouvelles pratiques peuvent être vécues difficilement par les enseignants et les élèves. Dès lors, les données de la recherche peuvent être particulièrement utiles dans la promotion de l'école inclusive.

En ce sens, depuis 2020 et pour 10 ans, l'INSPÉ de Lille-HDF avec ses partenaires INSPÉ d'Amiens (porteur), de Caen et de Rouen développe le projet PIA3 « 100% IDT – 100% inclusion, un défi, un territoire » avec pour objectif la création d'un pôle structurant multidisciplinaire. Dans ce cadre plusieurs axes de recherche se dégagent :

- Les obstacles bio-psycho-sociaux à la mise en place de l'éducation inclusive
- Le développement des connaissances scientifiques sur les caractéristiques sociales, affectives et cognitives des publics à besoins éducatifs particuliers
- L'effet des formations, interprofessionnelles ou non, sur les personnels éducatifs et médico-sociaux, sur leur rapport à l'éducation inclusive et leurs pratiques professionnelles
- L'expérimentation de modalités de formations innovantes au service de la scolarisation des élèves – à BEP ou non, tant en formation initiale qu'en formation continue

#### **Axe 4 – Accompagner le lien des adolescents aux institutions**

L'adolescence, phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte est une période particulière d'un point de vue développemental. Il s'agit d'une période de construction identitaire particulière. Plus précisément, l'adolescent.e va se forger une représentation de soi dépendante du regard des autres. Les relations sociales et l'appartenance à des groupes sociaux sont en effet des éléments fondateurs de la personnalité des adolescent.es.

La période de l'adolescence est aussi une période de transgression et de progression. La transgression se caractérise par la non prise en compte des règles établies par les adultes. C'est une période nécessaire d'individuation. La progression s'impose petit à petit dans la mesure où l'adolescent se forge sa propre image. Il est aussi amené à apprendre à négocier avec les adultes de son entourage (parents, enseignants, etc.) pour trouver un compromis.

Ces différents éléments vont induire un rapport particulier aux institutions en général et à l'école en particulier.

#### **Axe 5 – Mobiliser et analyser la littérature de jeunesse**

La littérature de jeunesse occupe aujourd'hui une place très importante dans le paysage culturel comme dans l'institution scolaire. Son développement a été considérable durant les 30 dernières années et les qualités esthétiques d'une grande partie de sa production reconnues (manifestations, rencontres, salons etc.). Sa diversification dans différents genres (album, conte, roman, poésie, bande dessinée, théâtre contemporain de jeunesse), et dans celui des documentaires, comme les différentes catégories de public auxquelles elle s'adresse (des tout jeunes enfants aux adolescents voire aux jeunes adultes) en font le vecteur d'une médiation culturelle et artistique de tout premier plan. De fait, dans la région Nord de France, nombreuses sont les actions de médiation s'appuyant sur cette littérature. Dans l'institution scolaire, depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, elle est intégrée à tous les niveaux de l'école et du collège dans les programmes et les listes d'ouvrages recommandés, pour contribuer à la construction d'une culture commune tout en permettant de nombreux apprentissages langagiers. Par ailleurs, certains de ces genres, par exemple celui de la Fantasy, suscite l'intérêt de nombreux adolescents, en lien avec de nouvelles pratiques culturelles liées au numérique. Toutefois, elle reste parfois méconnue, y compris d'une partie des enseignants, et inégalement exploitée, à l'école comme hors de l'école, dans un territoire marqué par de fortes inégalités. Or les conditions de son exploitation croisent de nombreux enjeux portés par les axes 1, 2, 3 voire 4.

Ainsi, plusieurs axes de réflexion, présentés ici de façon non exhaustive, peuvent être envisagés :

- des études, à l'école, hors de l'école ou sur des partenariats, portant sur les corpus et sur l'exploitation des potentialités de la littérature de jeunesse avec une attention portée aux conditions de réduction des inégalités culturelles : à quelles conditions la littérature de jeunesse peut-elle les réduire et non les accroître ?
- la formation des enseignants des premier et second degrés, des intervenants culturels à cette littérature, souvent très mal connue,
- les études sur les pratiques de lecture des enfants et des adolescents en lien avec des actions à mener régionalement

## **2- Appel à projets 2024 pour 2025-2026 : modalités de soumission, examen, engagements du porteur de projet, bilan, calendrier**

Les projets doivent se conformer au cadre fixé dans les annexes « Document de Candidature ».  
Il repose sur CINQ parties successives qui doivent être précisément complétées :

### ➤ **DOCUMENT DE CANDIDATURE**

**Un volet d'identification du projet** comprenant un titre explicite, le nom et les coordonnées du chercheur qui porte le projet (indispensable : joindre une liste de 5 publications du porteur et des membres de l'équipe projet dans le domaine), le nom et les coordonnées de l'unité de recherche qui sera porteuse du projet. Une liste des membres du projet sera aussi fournie, même si elle peut demeurer encore provisoire. Les projets qui associent des collègues de plusieurs unités de recherche régionales sont souhaités mais il ne s'agit pas d'une obligation. En cas d'association entre plusieurs unités de recherche, une seule sera « porteur ». Les projets qui associent des collègues de statuts différents (enseignants-chercheurs, prag-prce, enseignants de terrain, services académiques) seront aussi valorisés. Nous vous demandons d'identifier précisément l'axe prioritaire dans lequel s'inscrit votre projet.

**Un volet descriptif du projet** précisant la problématique générale, les hypothèses de travail, le terrain, la méthodologie de l'enquête menée, les valorisations envisagées, le tout étayé par une brève revue des travaux existants sur le sujet (3 pages maximum).

L'aide financière ou matérielle apportée doit permettre à la recherche concernée de ne pas rester confidentielle et de déboucher sur la diffusion de ses questionnements, de sa méthodologie et de ses résultats.

Cette restitution peut prendre plusieurs formes : article, journée d'études, séminaire, actions de formation, création de ressources pédagogiques... Vous devez préciser ces modalités et leur financement. Une valorisation/transmission auprès des publics de l'INSPÉ Lille HdF devra dans tous les cas être pensée.

**Un volet échéancier du travail** (« Modalités pratiques de mise en œuvre »).

Il s'agit ici de préciser les grandes étapes du projet, de donner un calendrier prévisionnel du travail à opérer, de préciser les lieux concernés (récolte des données). Une page suffit. Les projets déposés et les objectifs visés doivent s'inscrire dans un calendrier de janvier 2025 à fin décembre 2026 soit deux années civiles.

**Un volet budgétaire** qui précise la somme demandée à l'INSPÉ de Lille HdF, les éventuels financements complémentaires (unités de recherche, autres partenaires) et qui détaille très précisément les dépenses prévues poste par poste. Un co-financement, même symbolique, de l'unité de recherche du porteur de projet est appréciée.

L'aide accordée par l'INSPÉ de Lille HdF ne peut dépasser 10 000 euros pour un projet.

**Un volet demande(s) complémentaire(s) d'appui ou d'accompagnement.**

➤ **DEPOT**

Les demandes d'aide à projets 2025-2026 doivent être déposées en version électronique (fichier PDF) avant **le lundi 18 mars 2023** sur la plateforme de dépôt LimeSurvey :

<https://enquetes.univ-lille.fr/index.php/197388?lang=fr>

Pour tout problème rencontré, vous pouvez contacter : [inspe-recherche@univ-lille.fr](mailto:inspe-recherche@univ-lille.fr)

➤ **EXAMEN DES PROJETS**

Les projets déposés seront expertisés par la **Commission recherche de l'INSPÉ de Lille HdF**. Cette commission, définie par **l'article 31 du règlement intérieur de l'INSPÉ de Lille - HdF**, comprend des acteurs de la recherche de l'INSPÉ de Lille HdF mais aussi des Services académiques, des représentants des divers services de recherche de la région (MESHS, DRRT, Conseil régional, Ecoles doctorales, etc.). Nous vous invitons donc à bien formuler votre projet, de manière concise mais précise et à bien définir ses objectifs, les modalités de restitution et le budget demandé.

➤ **REGLES et MODALITES FINANCIERES**

L'aide financière accordée aux projets sélectionnés sera versée à l'unité de recherche porteuse du projet pour le compte de l'ensemble des partenaires :

- soit dans le cadre d'une convention signée entre l'INSPÉ Lille HdF, composante de l'Université de Lille et la tutelle de gestion de l'unité de recherche porteuse s'il ne s'agit pas de l'Université de Lille
- soit dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens signé entre l'INSPÉ de Lille HdF, composante de l'Université de Lille et l'unité de recherche porteuse qui prendra effet via un mémoire de prestation interne.

**Les dépenses éligibles sont les dépenses, exclusivement dédiées aux travaux du projet, engagées et acquittées pendant la durée d'exécution du projet (janvier 2025 – fin décembre 2026).**

➤ **ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET**

Le porteur de projet s'engage à en fournir le bilan financier et scientifique.

Il s'engage à faire apparaître **explicitement** sur l'ensemble des publications en lien avec le projet le soutien financier de l'INSPÉ Lille HdF, et à informer l'INSPÉ Lille HdF de ces différentes publications.

Il s'engage enfin à participer à une demi-journée de restitution des résultats de la recherche à la fin du projet.

➤ **BILAN DU PROJET**

A l'issue du projet il sera demandé aux porteurs de projets de retourner les pièces suivantes (sous un mois et demi, soit à la mi-février 2027) :

- Un bilan financier des dépenses effectuées
- Un bilan scientifique présentant :

- les éléments d'identification du projet (nom, porteur, partenaire, ...)
- le rappel des objectifs et de la méthodologie employée
- la synthèse de l'activité (informations qualitatives et quantitatives relatives à l'activité de recherche)
- la synthèse des principaux résultats de recherche
- les conclusions et perspectives du projet
- les actions de valorisation et communication dont publications
- les demandes de financement en lien avec les résultats obtenus dans le cadre du projet, la liste et affectation des subventions complémentaires obtenues dans le cadre du projet.

Dans les 3 ans qui suivent la fin du projet il vous sera demandé de retourner à l'adresse [inspe-recherche@univ-lille.fr](mailto:inspe-recherche@univ-lille.fr) les publications en lien avec le projet soutenu pour valorisation et archive.

*NB : La Commission de Recherche sera très attentive à l'adéquation entre les demandes déposées et les éléments produits tant sur le plan financier que scientifique ou de valorisation/transmission (un écart jugé trop important pouvant compromettre l'attribution future de soutien à l'équipe projet et son porteur).*

➤ **CALENDRIER PREVISIONNEL DE CET APPEL A PROJETS**

|   |   |
|---|---|
| <b>Envoi de l'appel à projet</b>  | <b>5 février 2024</b>                   |
| <b>Date limite de dépôt du projet auprès de l'INSPÉ - Lille</b>   | <b>18 mars 2024</b>                     |
| <b>Examen des projets par la Commission recherche et décision de la direction de l'INSPÉ Lille HdF</b>                  | <b>15 avril 2024</b>                    |
| <b>Notification aux porteurs des retours de la Commission de Recherche</b>  | <b>Mi-mai 2024</b>                      |
| <b>Envoi des conventions et/ou contrats d'objectifs et de moyens aux universités des unités de recherche concernées</b> | <b>Juin 2024</b>                        |
| <b>Période de réalisation du projet</b>   | <b>Janvier 2025 –<br/>Décembre 2026</b> |
| <b>Date limite de retour des bilans</b>   | <b>Mi-février 2027</b>                  |